



## **Remise en cause de la légitimité de la CAP ! Les élus quittent la séance...**

Ce 1er juin 2010, étaient réunis les membres de la CAP des Techniciens pour traiter des différents dossiers : mutations, détachements, intégrations, etc ...

Outre ces points à l'ordre du jour, l'administration a présenté aux membres de la CAP l'état d'avancement de la distribution des mois de réduction d'ancienneté 2008 (bonifications) parmi lesquels figuraient également un reliquat de mois (2 526 mois).

Or, par réunion de concertation du 24 mars 2010, confirmé par la CAP écrite du 30 mars 2010, la répartition de ces reliquats devait s'établir comme suit:

- 2 mois pour tous les TSE bonifiables
- 1 mois pour tous les TSP et TSC bonifiables
- répartition du reste sur les premiers échelons de TSP.

Cet avis devait être transmis aux services pour application. En finalité, il s'avère que l'administration n'en a pas tenu compte.

Le point d'étape présenté ce jour, au milieu des discussions sur les mutations, confirme les craintes des organisations syndicales du refus de l'administration d'appliquer les décisions de la CAP.

Alors que le choix de la CAP du 30 mars 2010 visait à satisfaire le plus grand nombre, la nouvelle proposition de l'administration exclut de fait 16% des techniciens supérieurs (En 2007, seul 1% n'avait pas été bonifié). 2 150 mois sur les 2 526 mois resteraient alors non distribués.

Après deux suspensions de séances pour permettre à l'administration de mettre en application la décision de la CAP écrite, le président de la CAP n'a pas été en mesure de confirmer l'avis de la CAP du 30 mars 2010.

**Cette décision met en danger la légitimité des avis de la Commission Administrative Paritaire nationale et créerait un précédent inacceptable. Pour les organisations syndicales, les avis de la CAP que ce soit pour les promotions, mutations ou tout autre acte de gestion, ne doivent pas être remis en cause.**

**C'est pourquoi les élus, conscients des gênes occasionnées sur le cycle de mobilité, ont pris la décision de quitter la séance.**

### **La CAP est suspendue, elle devrait reprendre prochainement.**

**Les organisations syndicales demandent une audience au Ministre de l'Etat afin de rétablir leur légitimité et un réel dialogue social.**